

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PUY-DE-DOME

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2023 / 12

Séance du 10 MARS 2023

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
10	9	8

Date de la convocation : 28 février 2023

Le **DIX MARS DEUX MIL VINGT-TROIS**, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis CECCHET, Maire.

Présents : Jean-Louis CECCHET, Maire, Pierre SAVIGNAT, Alain HÉRITIER, Valérie BUISSON, adjoints, Jérôme RENOUARD, Charlotte COGAN, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF

Représenté : a donné pouvoir à

Secrétaire de séance : Stéphane BÉAL

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BA ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 18 080,99 €
 Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : - 6 048,62 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 3 251,81 €
 Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 6 028,87 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €
 En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	0	0

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, le 23 mars 2023

Le Président de séance,
 Alain HÉRITIER

